

DON

à l'association 2017-2018



**Si vous souhaitez soutenir l'association,
vous pouvez également faire un don
en remplissant le bulletin ci-dessous
accompagné de votre règlement
(chèque à l'ordre
de l'AGEEM)**

Le reçu fiscal correspondant
sera envoyé à l'adresse
indiquée.
La déduction fiscale sera
appliquée en fonction de la
législation en vigueur, soit
66% du montant
du don en 2012.

**Je déclare vouloir
soutenir l'association
et je verse :**

20 €

30 €

40 €

50 €

autre :

**Merci de renvoyer
ce coupon à :**
Maryse Chrétien
7 rue Paul-Emile Victor - 52800 Nogent

Nom

Prénom

Adresse :

téléphone :

mail :

Le

Signature

**L'Ageem
vous remercie
pour votre don !**

www.ageem.fr

